



SNUipp-FSU

Section départementale du SNUipp-FSU Nord

Bourse du Travail
276 Boulevard de l'Usine
59800 Lille
Tél : 03 20 51 29 80

Section départementale du SNUipp-FSU Pas de Calais

16 rue A. Briand
Maison des sociétés bureau 43
62000 Arras
Tel : 03 21 51 72 26

Arras, le 1er juin 2017

à Monsieur le Recteur

Objet : Délai pour la consultation du dossier par les stagiaires

Monsieur le Recteur,

Comme pour les années précédentes, des enseignant-es stagiaires vont bientôt être convoqué-es pour un entretien devant le jury académique.

L'an dernier, les enseignant-es stagiaires ont eu la possibilité de consulter leurs grilles d'évaluation ainsi que l'ensemble des avis et rapports concernant l'évaluation du stage une demie heure avant leur passage devant le jury. Ils furent nombreux à juger ce délai bien trop court pour pouvoir préparer convenablement leur entretien.

La circulaire n° 2016-070 du 26-4-2016 portant sur les Modalités d'évaluation du stage et de titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public précise que « *Le stagiaire consulte, s'il le souhaite, ses grilles d'évaluation ainsi que l'ensemble des avis et rapports concernant l'évaluation de son stage, suffisamment en amont de la délibération aux fins de préparer l'entretien avec le jury.* »

Dans la perspective de la transparence et de la bienveillance portées aux enseignant-es stagiaires, le SNUipp-FSU demande que les stagiaires puissent consulter leur dossier la semaine précédant leur entretien.

Dans ce cadre, le SNUipp-FSU souhaiterait savoir à quel service les fonctionnaires stagiaires doivent s'adresser pour formuler leur souhait de consultation de leur dossier et sous quelles modalités.

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de notre attachement au service public de l'Education Nationale.

Pour le SNUipp-FSU 59,
Le secrétaire départemental
Yves-Marie JADÉ

Pour le SNUipp-FSU 62,
La secrétaire départementale
Dominique Dauchot